

Jean-Michel Blanquer annonce une réforme du brevet pour 2021

7-8 minutes

"Nous allons ouvrir des discussions qui s'étaleront tout au long de l'année 2019-2020 pour une évolution du brevet en juin 2021", a annoncé Jean-Michel Blanquer, lors d'une audition par la commission des Finances de l'Assemblée nationale, le 3 juin 2019. Un des objectifs sera de "prendre en compte les enjeux civiques". En outre, une 1re réunion sur "l'observatoire des rémunérations des enseignants" se tiendra avant la fin de l'année scolaire. Concernant le budget, le ministre a qualifié de "regrettable" la sous-budgétisation concernant principalement les AESH.



Jean-Michel Blanquer, le ministre de l'Éducation nationale, lors de son audition à la commission des Finances de l'Assemblée nationale, le 3 juin 2019. Capture d'écran Assemblée nationale

Lundi 3 juin 2019, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Jean-Michel Blanquer, a été auditionné par la commission des Finances de l'Assemblée nationale dans le cadre de ses commissions d'évaluation et de contrôle.

Interpellé par Régis Juanico (Socialistes et apparentés, Loire) sur le SNU et la question de la citoyenneté, Jean-Michel Blanquer a observé qu'il y avait la "nécessité d'un parcours cohérent d'engagement civique de l'élève. Cela doit pouvoir se valoriser au niveau du brevet. Nous allons d'ailleurs ouvrir des discussions - qui s'étaleront tout au long de l'année 2019-2020 - pour une évolution du brevet en juin 2021 et qui pourra prendre en compte ces enjeux civiques".

L'observatoire des rémunérations des enseignants est "prêt"

Répondant à Elsa Faucillon (PCF, Hauts-de-Seine) sur la promesse ministérielle de créer un "observatoire des rémunérations des enseignants" ([lire sur AEF info](#)), Jean-Michel Blanquer a précisé que la DGRH a "accompli tout un travail technique qui nous permet d'être prêts pour cet observatoire. Je ferai avant la fin de l'année scolaire la première réunion avec les organisations syndicales pour la présentation d'un socle d'organisation de cet observatoire".

Le ministre a également été questionné sur le refus de détachements de l'éducation nationale à l'AEFE. Il a expliqué que cela résultait de la volonté d'atteindre un double objectif qui pouvait parfois être contradictoire : la volonté de "détacher des professeurs pour aller dans les lycées français de l'étranger, et dans le même temps avoir les moyens humains de répondre aux besoins dans chaque rectorat". Et Jean-Michel Blanquer d'expliquer toutefois que "nous essayons ne pas baisser les détachements, notamment avec la réforme de la formation des professeurs qui va conduire à ce que des jeunes enseignants puissent aller davantage - mais pour des séjours plus courts - à l'étranger".

"Le volontarisme sur l'école inclusive peut engendrer quelques dépassements"

Concernant le budget de l'Éducation nationale, le rapporteur général de la commission, Joël Giraud (LREM, Hautes-Alpes) l'a notamment interpellé sur le fait que la Cour des Comptes critique la gestion du budget de l'Éducation nationale et, notamment, la "sous-budgétisation des crédits de titre II" ([lire sur AEF info](#)), qui concerne principalement la prise en charge de la rémunération des AESH.

Selon le député, "le MEN ne semble pas être soumis à des fluctuations telles justifiant ce défaut". Pour Jean-Michel Blanquer, cette sous-budgétisation est "toujours regrettable" mais, se justifie-t-il, "elle est limitée par rapport aux masses en jeu". Il explique que le "volontarisme sur l'école inclusive (le passage de contrats aidés en AESH, la 'CDIsation' des AESH) peut engendrer quelques dépassements".

Le ministre a rappelé que, concernant l'école inclusive, "en 2018, le MEN a consacré 2,4 milliards d'euros (2,1 en 2017) pour les AVS (AESH + contrats aidés), les dépenses matérielles ainsi que pour l'augmentation de prescriptions de MDPH". En outre, "3 500 ETP supplémentaires ont été affectés à des postes d'AVS en 2018 et, pour la première fois il y a plus d'AESH que de contrats aidés. En 2020, il n'y aura que des AESH".

"Le rythme de formation des professeurs spécialisés n'a pas été équivalent au développement des Ulis"

Interrogé par le rapporteur général sur les 54 000 ETP qui ne sont

pas sous plafond d'emploi, Jean-Michel Blanquer souligne qu'il s'agit "essentiellement d'AED et d'AVS, cela étant en rapport avec leur catégorie de rémunération différente, hors titre II". Le MEN a-t-il la volonté de les réintégrer dans le plafond d'emploi, demande le député ? "Cette mixité n'a pas vocation à disparaître à court terme", répond le ministre.

Par ailleurs, questionné sur le manque de professeurs spécialisés en Ulis, le ministre a reconnu que, "comme nous avons multiplié les Ulis, le rythme de formation de nos professeurs spécialisés n'a pas été équivalent à ce développement. Il est prévu, pour 2018-2019 et 2019-2020, d'augmenter la formation des professeurs de façon à retrouver un pourcentage nécessaire de professeurs spécialisés en Ulis".

"Le MEN a le plus faible taux d'encadrement administratif"

Par ailleurs, évoquant les moyens nécessaires aux "fonctions support" du ministère, Jean-Michel Blanquer a assuré que l'idée selon laquelle "l'Éducation nationale serait sur-administrée est fausse". "Le taux du personnel de l'administration centrale est de 0,3 % alors qu'il est de 2 à 3 % dans les autres ministères. C'est de très très loin le ministère qui a le plus faible taux d'encadrement administratif", a-t-il précisé.

Néanmoins, selon le ministre, "il y a de très grandes marges d'amélioration, qui consistent à avoir un meilleur management général, notamment une meilleure GRH grâce à la GRH de proximité ([lire sur AEF info](#)), avec des personnels d'appui au plus près du terrain".

Dépêche n° 607323